

FICHE- Désescalade numérique

THEME – Participation

SOUS-THEME – Réseaux sociaux, IA, lien social, illettonisme, accès aux droits

CONSTATS

Depuis 20 ans le recours massif à internet, au smartphone et aux réseaux sociaux accélère l'effondrement du lien social. Le numérique a servi à démanteler et privatiser les services publics, à accélérer les flux de marchandises et à disqualifier bon nombre de savoir-faire. L'Intelligence Artificielle achève de détruire la gestion humaine.

La dématérialisation des services publics a compliqué l'accès aux droits et approfondi l'exclusion. La dernière enquête du défenseur des droits montre que moins d'une personne sur deux parvient à faire ses démarches administratives en ligne sans aide. 36% déclarent avoir besoin d'une aide ponctuelle. Des difficultés qui touchent les plus jeunes, comme les plus vieux. Les moins de 34 ans et les plus de 55 ans font majoritairement face à des difficultés sur les démarches en ligne : 51% des 18-34 ans et 53% de 55-79 ans. Le dispositif conseillers numériques du département correspond très partiellement aux besoins et n'est pas conçu dans un objectif de désescalade.

Le numérique représente une des principales causes d'insécurité, par les pannes, piratage, utilisation des données personnelles, traçage des personnes, suppression d'emploi, renoncement à ses droits... D'autre part, les grandes entreprises du numérique sont au cœur de la crise écologique, leur consommation électrique double tous les 4 ans, leurs besoins en métaux et en composants causent des pollutions et des conflits partout sur la planète.

Axes programmatiques ou orientations ou objectifs :

- Redonner place à l'humain face au numérique
- Inciter à une sobriété numérique et promouvoir les actions visant à « dégafamiser » les usages du numérique
- Accompagner lorsque le numérique est inévitable dans l'accès aux services publics : mise en place d'un numéro d'appel coordonné par un.e élu.e pour des interventions ponctuelles d'aide numérique auprès de personnes en difficulté sur des démarches en ligne.

Mise en œuvres/propositions sur du court terme

- Nommer un.e conseiller.e municipal.e chargé.e du numérique
- Création d'une commission numérique chargée d'établir l'état des utilisations du numérique au niveau municipal, de proposer des alternatives tant pour chaque citoyen que pour les usages municipaux, d'aider la population à choisir des procédures et solutions non numériques, de redonner place à l'humain,
- Créer une veille d'information sur le sujet,
- Mise à disposition du journal de la mairie sous forme papier en mairie, avec affichage de sa parution et distribution.
- Mobiliser des aidants numériques en lien avec des associations

Orientations sur plus long terme

- Les élus devront travailler sur ces points en commissions avec les citoyens et les associations
- Face aux risques de dysfonctionnement (pannes, cyberattaques), prévenir et garantir un fonctionnement hors réseau des services.
- Tenir compte des risques de rupture de réseaux dans le plan de sauvegarde municipal en renforçant le rôle de la solidarité de voisinage (voir Villeurbanne qui a rétabli l'archivage papier).

Transversalités avec d'autres thèmes/orientations qu'elles relèvent de l'agglo ou de la municipalité

Articuler cela avec : accompagnement humain, développement local

Acteurs à impliquer/Partenariats

- La commission numérique doit rechercher des associations et citoyen-nes motivé-es et/ou compétent-es dans ce domaine.
- Cette démarche de désescalade numérique doit être proposée aux collectivités du secteur (communes voisines, agglo, département), groupements ou associations
- Rechercher ce qui se fait et l'adapter à l'échelle et à la situation locale.
- Se rapprocher des mouvements œuvrant pour la désescalade numérique :
<https://www.desescaladenumerique.org/>

GESTION RESPONSABLE

Pour allier efficacité et sécurité des données, la démarche doit être introduite progressivement dans les domaines d'action et de gestion de la commune, et coordonnées avec celle des autres collectivités.